

Projet de motion EVS / AVS / AS

Peut être repris et adapté par un conseil des maîtres, un conseil d'école, un conseil municipal... et adressé aux autorités (en particulier Préfet et Directrice académique)

Le (*conseil d'administration du collège de... – le Conseil municipal de ... – le Conseil d'école de... [...]*) considère qu'il est urgent que les pouvoirs publics apportent une solution pérenne pour l'emploi des AVS ou AS (Auxiliaires de Vie Scolaire ou Assistants de Scolarisation, précaires de droit public) devenus AESH (Accompagnant d'Enfant en Situation de Handicap) et des EVS (Emplois de Vie Scolaire, contrats aidés, de droit privé).

Les EVS, AVS et AS qui exercent depuis plusieurs années dans les établissements scolaires y assurent des missions essentielles pour nos élèves.

Nous jugeons inacceptable que ces personnels soient maintenus depuis de nombreuses années dans une complète précarité, avec des salaires inférieurs au seuil officiel de pauvreté. Les EVS, contrats aidés, sont de surcroît victimes d'une insécurité réglementaire complète : leurs durées de contrat, leur volume horaire de travail, leurs maigres salaires sont modifiés au gré d'arrêtés préfectoraux, et de modifications des critères d'éligibilité de Pôle Emploi.

Le (*conseil d'administration du collège de... – le Conseil municipal de ... – le Conseil d'école de... [...]*) demande donc que soient créés au plus vite des postes statutaires (à temps plein pour tous ceux qui le souhaitent), dans la Fonction publique, avec un vrai salaire et une vraie formation correspondant aux missions exercées actuellement par les EVS, AVS et AS, ouverts aux personnes actuellement en poste.

Cette exigence est conforme aux intérêts de tous :

- à ceux des enfants handicapés et leurs familles qui ont besoin d'un accompagnement rassurant et fiable, assuré par des personnels stables et formés ;
- à ceux des enseignants qui ont un besoin absolu des personnels accompagnants que sont les EVS, AVS et AS pour assurer un enseignement de qualité à tous les élèves ;
- et bien sûr à ceux des personnels EVS, AVS et AS eux-mêmes qui ont droit à un vrai travail, avec un vrai statut et un vrai salaire.

Aujourd'hui, la raison doit l'emporter. Les raisons budgétaires doivent cesser d'être opposées à tant de besoins et d'intérêts collectifs convergents.

Signature (tampon)

Merci d'en envoyer une copie à l'un des syndicats suivants :

- **SNUDI-FO, 5 rue de Brest 22000 St Briec**
- **SUD-Éducation, 1 rue Zénaïde Fleuriot 22000 St Briec**
- **CGT-Éduc'action, 17 rue Vicairie 22015 St Briec**